NASYONZINI
AYITI

POUR UNE COOPERATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT EN HAÏTI

-

NOTE CONCEPTUELLE

JUILLET 2020

Mise à jour en Janvier 2021

Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations unies en Haïti
Audrey Vacheron – Chargée de l'efficacité du développement et des Partenariats

INTRODUCTION

I. Contexte

La présente note a pour but d'analyser l'efficacité de la coopération au développement en Haïti en établissant les bonnes pratiques et les dysfonctionnements liés à la mise en œuvre de la coopération internationale afin de proposer des outils et pistes de réflexion permettant de renforcer la coordination de l'aide externe par le Gouvernement Haïtien. Le renforcement de la coordination de l'aide permettrait d'assurer la mise en œuvre des principes de la coopération au développement efficace, dont l'alignement des engagements de coopération des Partenaires techniques et financiers aux priorités nationales dans le but d'assurer un développement durable en Haïti. La réalisation de cette note fait suite à une série de séances de travail avec le Coordonnateur national du Cadre de coordination de l'aide externe au développement en Haïti (CAED) et retranscrit la vision du Gouvernement Haïtien.

a) Le cadre de développement haïtien

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti afin de conduire le pays à un statut de pays émergent en 2030 a été publié en 2012 et a donné lieu à un premier Plan Triennal d'Investissement (PTI) (2014-2016). Il s'agit de l'articulation de la vision à long terme des principes directeurs du développement en Haïti autour de quatre axes qui s'appuie sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les priorités stratégiques de ce document et des PTI doivent donner les lignes directrices de coopération aux Partenaires techniques et financiers. Ces mêmes PTI sont ensuite mis en œuvre au sein de chaque ministère par les unités d'études et de planification (UEP).

b) Les outils de coordination et de planification de l'aide externe

A partir de 2011, le Ministère de la Planification et de la Coopération externe, en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le Développement, ont mis en œuvre un projet d'appui à efficacité de l'aide. Ce programme de coopération a donné lieu à deux produits majeurs. D'une part, en 2012 a été créé le Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement d'Haïti (CAED), dans le but de remplacer la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) et le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI). Les deux derniers Comités d'efficacité de l'aide (CEA) ont eu lieu les 2 juillet 2018 et 6 février 2019.

D'autre part, le projet d'appui à l'efficacité de l'aide a créé un module de gestion de l'aide externe (MGAE) qui est une plateforme permettant de retranscrire les financements de coopération reçus par Haïti et de répertorier les différents projets en fonction des acteurs de coopération concernés. Cette plateforme a l'avantage de faciliter la production de rapports sur les données de coopération et ainsi d'alimenter la planification du gouvernement haïtien.

c) Le contexte international structurant l'aide au développement

En parallèle, les discussions concernant l'efficacité de la coopération au service du développement ont évolué et se sont enrichies des expériences des différents États membres des Nations unies. Ainsi, suite à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le programme d'action d'Accra, le Partenariat de Busan a été adopté en 2011. Cet accord tire les leçons apprises des déclarations précédentes et rationalise le travail concernant l'efficacité de l'aide autour de quatre principes et dix indicateurs de suivi de l'avancée

de leur mise en œuvre. Il est important également de rappeler la Résolution sur l'adoption du Programme de développement durable en 2015, le programme d'action d'Addis Abeba sur le financement du développement et l'adoption des Principes de Kampala en 2019 adressant la participation du secteur privé au développement mondial.

II. Justification

La rédaction de la présente note fait suite à une série de rencontres entre le bureau du Coordinateur résident et le Coordonnateur national du CAED. Ces rencontres ont eu pour but d'établir un diagnostic de la situation concernant l'aide au développement en Haïti et de trouver des pistes d'action pour renforcer les processus en cours (CAED – MGAE entre autres).

D'autre part, en janvier et mars 2018, le Président de la République d'Haïti a convoqué les Partenaires techniques et financiers dans le but de présenter ses sept priorités nationales de développement et de rappeler la nécessité pour les PTF de s'aligner aux priorités de développement d'Haïti.

Afin de favoriser le dialogue avec ses Partenaires au développement, Haïti a participé au troisième round du monitoring de Busan. Ces résultats structurent le diagnostic de cette note et ont accéléré la nécessité de la production de celle-ci dans le but de proposer des axes de travail permettant une coopération externe efficace au service du développement haïtien.

De plus, durant l'année 2020 deux projets essentiels ont démarré et sont intimement liés à l'efficacité de la coopération au développement. Il s'agit du programme conjoint concernant le financement du développement et la revue du PSDH. Il est donc essentiel que ces projets s'articulent avec le renforcement de la coordination de la coopération au développement.

Enfin, Haïti est le premier pays à avoir déclaré participer au Dialogue d'Action en 2021 qui sera focaliser sur l'efficacité de la coopération au développement. Cette série de conversation permettra de structurer les propositions émanant de ce document.

De ce fait, le présent document établit un diagnostic de la situation actuelle puis présente des outils qui pourraient permettre de générer une coopération efficace.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC

I. La situation économique, sociale et politique

La situation économique du pays est critique aggravée par les épisodes de *peyi lòk* et la crise mondiale due à la pandémie de la COVID-19. Les chiffres du PIB/habitant atteignaient $756 en 2019, le taux de croissance était de -0,9% selon la Banque Mondiale et la CEPAL prévoit une contraction du PIB de 5% en 2020. L'Indice de développement humain (IDH) était de 0,498 en 2017.

Ces chiffres ont une répercussion directe sur la situation sociale du pays puisque 6 millions d'habitants vivraient sous le seuil de pauvreté avec seulement $2,41 par jour et 2,5 millions de personnes seraient en situation d'extrême pauvreté, vivant avec moins de $1,23 par jour. D'autre part, 96% de la population seraient exposés aux catastrophes naturelles. Finalement, 4,1 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire[1].

Malgré l'investiture d'un nouveau gouvernement le 4 mars 2020, les élections pour le renouvellement d'un tiers du Sénat n'ont pas eu lieu, aggravant la crise politique exacerbée par les différents épisodes de *peyi lòk*. La pandémie de la COVID-19 à travers le monde a forcé le gouvernement Jouthe à prendre des dispositions de confinement partiel pour contenir l'épidémie entraînant la fermeture des frontières, des écoles et de certaines usines. L'ensemble des activités économiques a donc été ralenti, et les indicateurs économiques se sont aggravés à travers une dépréciation de la monnaie (25% en 2019) continue et un fort taux d'inflation (20% en 2019).

II. État des lieux des outils en place

Une coopération efficace au développement doit se décliner en fonction des priorités nationales établies par le gouvernement en place. Ainsi, les PTF peuvent s'aligner à celles-ci et élaborer leurs programmes de développement en fonction des besoins et priorités de l'État. Cet alignement se couple à une répartition claire des tâches afin d'éviter les duplications et de couvrir les besoins de l'ensemble du territoire. De ce fait, le présent paragraphe décline les différents outils existants en termes de planification nationale et de coordination et suivi de l'aide afin d'analyser par la suite leurs forces et leurs faiblesses et de construire des propositions à partir des structures existantes.

a) La planification nationale

Le PSDH décline la vision étatique du développement haïtien à l'horizon 2030. Quatre chantiers le structurent (territorial, économique, social et institutionnel) et donnent lieu à 32 programmes. Afin d'opérationnaliser ces chantiers, trois outils principaux de planification ont été développés : les cadres triennaux d'investissement (CTI), les programmes triennaux d'investissement (PTI) et les programmes d'investissement public (PIP). Les CTI exposent les grandes orientations macroéconomiques, les priorités d'intervention, les objectifs de développement, les indicateurs de performance et les cibles, les

[1] Dernières données de l'IPC 2019, chiffres de l'état projeté de mars à juin 2020 http://www.ipcinfo.org/ipcinfo-website/ipc-alerts/issue-14/en/

programmes et les sous programmes pour une période de trois ans. En se basant sur les CTI, les PTI indiquent les programmes qui seront réalisés au cours de la période à travers les PIP annuels (voir annexe 6).

Le MPCE et le MEF jouent un rôle majeur dans le pilotage, la coordination et l'opérationnalisation du cadre de planification et de programmation. La contribution des ministères sectoriels est également essentielle dans la mise en œuvre effective et efficace de la chaîne de planification et de programmation. Il convient de signaler que les Unités d'études et de programmation (UEP) sont les chevilles ouvrières des ministères sectoriels en matière de planification, programmation, suivi et évaluation des programmes et des projets.

Depuis 2012, un seul PTI a été mis en œuvre entre 2014 et 2016. Cet exercice a permis de mettre en exergue le manque de ressources pour la mise en œuvre du PSDH et le manque d'opérationnalité des UEP (Unités d'Études et de Programmation) entre autres. Il est important de souligner que la faiblesse des UEP pénalise l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et des projets dans la plupart des ministères sectoriels[2].

Depuis 2016, aucun CTI ou PTI n'a été adopté et mis en œuvre. Les seules orientations stratégiques qui ont pu être communiquées aux Partenaires de développement sont les sept priorités nationales du Président Jovenel Moïse[3] et les orientations du Premier ministre Jouthe[4].

b) Le mécanisme de coordination de l'aide externe

Le Cadre de coordination de l'aide externe au développement (CAED) a été créé en 2012 par le projet d'appui à de l'efficacité de l'aide mis en œuvre par le MPCE et le PNUD (Annexe 6). Le CAED prévoit deux mécanismes de coordination, un niveau stratégique et un niveau opérationnel. Le MPCE est le ministère en charge du bon fonctionnement du mécanisme.

D'une part, le Comité d'efficacité de l'aide (CEA) est un forum et un espace de dialogue stratégique, réunissant le Gouvernement haïtien sous le leadership du Premier ministre, et les représentants des partenaires techniques et financiers. Le MPCE assure la vice-présidence du forum, les ministères sectoriels sont également présents, ainsi que les représentants des parlementaires, des gouvernements territoriaux, de la société civile et du secteur privé. Le CEA n'est pas un organe de prise de décisions, néanmoins il prend des résolutions et/ou fait des recommandations, qui sont énoncées sur la base d'un consensus, afin de venir en appui aux décisions et orientations du Gouvernement de la République d'Haïti. Ce comité se réunit deux fois par an. Les deux derniers CEA ont eu lieu respectivement le 2 juillet 2018 et le 6 février 2019.

Les grandes orientations stratégiques sont ensuite déclinées par les Tables Sectorielles et Thématiques (TST). Les coordonnateurs des UEP des ministères sectoriels sont responsables du fonctionnement de ces tables. Elles réunissent le ou les ministères sectoriels et toutes autres entités étatiques nationales et territoriales travaillant dans le secteur ou la thématique et l'ensemble des Partenaires techniques et financiers. Elles comptent également sur la présence de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, ainsi que sur la présence du secteur privé. La majorité de ces tables ne sont pas opérationnelles (13 au total), excepté la table gestion des risques et

[2] Bilan Commun de Pays, Nations unies, 2016.
[3] Le détail de la politique *Karavan Chanjman* n'a jamais été diffusé.
[4] A défaut d'une déclaration de politique générale devant le Parlement.

désastres et la table protection sociale. A noter que le mécanisme de concertation sur les Finances publiques est également pleinement opérationnel, c'est un mécanisme plus intégré que le format des TST qui est encadré par un cadre de partenariat entre le gouvernement et ses partenaires. Au niveau territorial, un mécanisme similaire existe à travers les tables départementales. Un diagnostic rigoureux est nécessaire afin de déterminer l'opérationnalité de ces tables départementales. Il est important de noter qu'en 2018 et 2019 un diagnostic des tables sectorielles et thématiques nationales a été conduit, donnant lieu à des recommandations pour renforcer leur fonctionnement.

Afin de supporter ce mécanisme il existe un secrétariat technique du CAED. Il est composé de trois cellules :

- La cellule conseil : préparation et suivi de la mise en œuvre des produits du CEA ;
- La cellule Tables Thématiques et Sectorielles (TST) : assurer le suivi du travail des TST ;
- La cellule Module de Gestion de l'Aide Externe (MGAE) : assurer le suivi de la collecte des données des PTF et de la préparation et diffusion des rapports sur l'aide externe.

c) Le module de gestion de l'aide externe (MGAE)

Le Projet du PNUD avait pour objectif d'appuyer le pays à se doter d'un outil performant de gestion de l'aide extérieure. Cette plateforme a pour but de répertorier l'ensemble des flux de coopération du pays. Les PTF sont censés compiler leurs données de coopération et les remettre au MPCE qui est en charge du fonctionnement de cette plateforme, afin de les saisir sur la plateforme. In fine, ce processus doit alimenter le cycle de planification du gouvernement à travers le système de gestion de l'information pour le développement. La plateforme permet aussi de produire des rapports sur les différentes données renseignées, permettant un mapping précis des activités des acteurs, ou des activités sur un territoire précis du pays, ou d'un secteur. Actuellement, le système n'est pas pleinement opérationnel. D'autre part, il est important de noter que le serveur est toujours hébergé aux États-Unis ce qui pose la question de sa soutenabilité financière.

III. Évolution de l'aide en Haïti

L'analyse des flux de coopération en Haïti permet de déterminer des tendances. De ce fait, il paraît important de traiter les différents aspects de ces derniers : volumes, type, secteurs.

Depuis 2009, les volumes de l'aide publique au développement en Haïti sont plutôt stables, en 2009 l'APD s'élevait à 1.015 milliards de dollars, 1.135 milliards en 2013 et 0.99 milliards en 2018, soit une variation de plus au moins 130 000 dollars. 72% de ces flux sont engendrés par la coopération bilatérale. Il est important de noter qu'entre 2010 et 2012 les volumes de l'aide ont été bien plus important dû à l'élan de solidarité internationale pour venir en appui à l'État Haïtien suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010 (2.9 milliards de dollars ont afflué vers Haïti cette année-là) (Voir annexe 2 sur la comparaison de des volumes de l'APD face aux chocs et conflits).

Le bilan concernant les volumes de l'aide doit être corroboré d'une comparaison avec les chiffres du produit national brut afin de donner une perspective sur l'influence de l'APD sur l'économie haïtienne. En 2009 la part de l'APD représentait 15.1% du PNB et 10.2% en 2018. En comparaison, la part des transferts de la diaspora représentait 32.6% du PNB en 2018 et la part des investissements directs étrangers 1.1%. De plus, il est intéressant de noter que d'après les données de l'OCDE sur les États fragiles et leur dépendance à l'aide externe, Haïti se trouve à 4/5 sur l'échelle de la dépendance à l'aide externe (cette

évaluation prend en compte la part de l'APD dans le PNB, le total de l'APD et de l'aide humanitaire par capita).

Le type d'aide reçu par Haïti est varié puisque cela comprend autant l'aide budgétaire (73.675 millions en 2009 et 13.169 en 2018 -en comparaison, la Somalie a reçu 9.702 millions en 2009 et 51.504 en 2018), la coopération bilatérale (72% de l'APD en 2018), la coopération multilatérale que les prêts (dont l'accord Petrocaribe qui a engendré une manne financière représentant 25% du PIB entre 2007 et 2014 d'après la Banque Mondiale). Ainsi, il est possible de constater que les indicateurs du développement et l'instabilité politique influent sur le type d'aide reçu, notamment l'aide budgétaire.

Finalement, il est important d'analyser vers quels secteurs s'orientent les fonds de l'APD tels que déclinés ci-dessous :

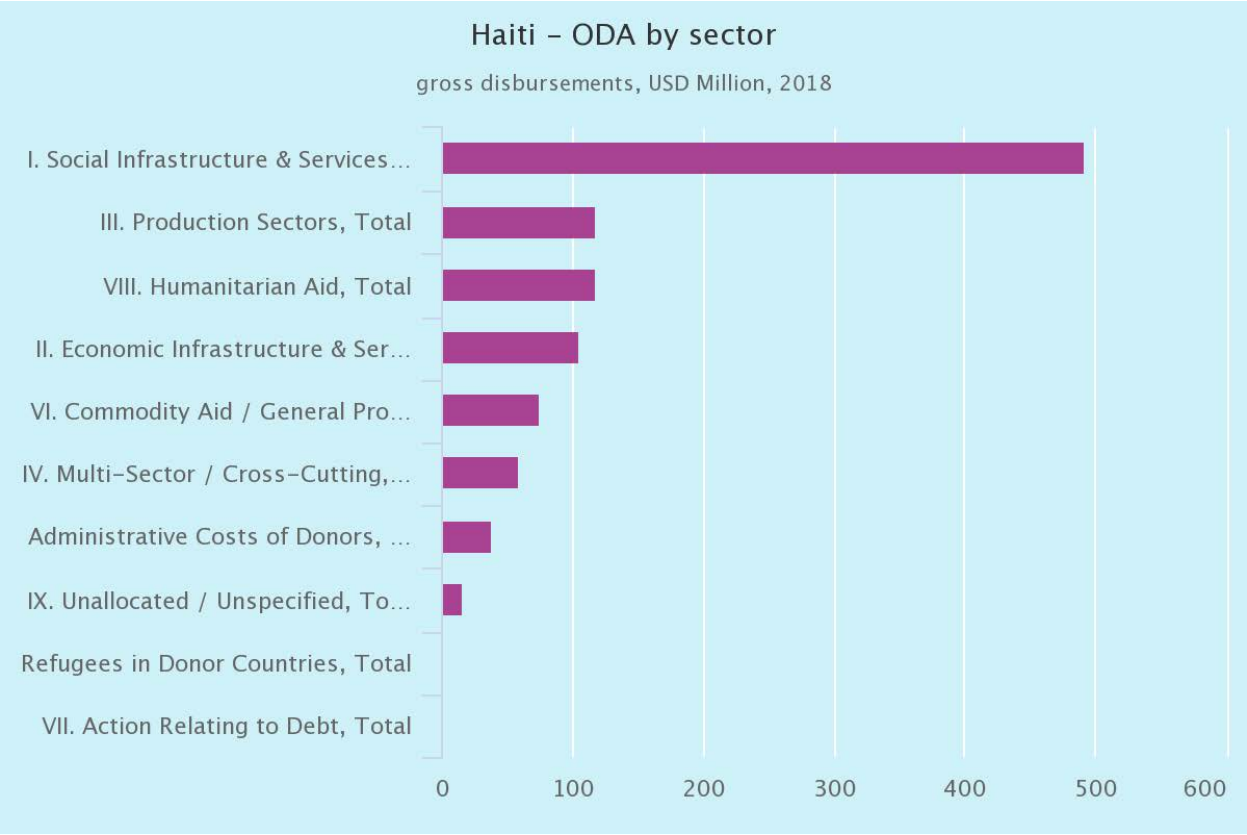

L'APD en Haïti s'oriente donc principalement vers les services sociaux et les Infrastructures sociales, et seulement une minorité des fonds sont utilisés de façon multisectorielle. Il faut aussi noter que 37.5 millions de dollars ont été consacrés en 2018 aux coûts administratifs des bailleurs de fonds (voir annexe 2 pour une comparaison de ces chiffres avec d'autres États fragiles). Enfin, la majorité de l'APD soutien des activités de développement et l'aide humanitaire reste moindre malgré l'aggravation des indicateurs de l'insécurité alimentaire.

IV. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour une coopération efficace au service du développement en Haïti

a) Méthodologie

Le Partenariat de Busan, adopté en 2011, s'appuie sur quatre principes définissant une coopération efficace au service du développement :

- L'appropriation des priorités de développement par les pays en développement ;
- L'orientation vers les résultats ;
- Des partenariats pour le développement, ouverts à tous ;
- La transparence et la redevabilité réciproque.

La mise en œuvre de ces quatre principes par les pays signataires est mesurée à travers 10 indicateurs. La présente analyse confrontera la réalité haïtienne à ceux-ci en s'appuyant sur les résultats du 3ème Monitoring de Busan quand cela est nécessaire. Ces résultats seront ensuite comparés aux études précédentes et recommandations formulées afin de tirer des conclusions sur la situation actuelle dans le but de formuler des propositions.

Afin de mener à bien cette analyse, il est important de rappeler dans un premier temps le but des études précédentes portant sur l'ensemble des points étudiés ou une partie.

b) Études préliminaires : Suivi des Principes d'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires[5] / Évaluation du Projet d'appui à l'Efficacité de l'Aide[6]

L'étude menée en 2010 par l'OCDE avait pour but de passer en revue les principes d'engagement internationaux dans les États fragiles et les situations précaires et d'identifier des actions prioritaires pour améliorer l'efficacité de l'engagement international en Haïti (voir Annexe 3).

L'évaluation conduite par le PNUD en 2015 devait servir à établir les effets produits par le projet d'appui à l'efficacité de l'aide et émettre des recommandations (voir Annexe 4).

c) Tableau des forces et faiblesses

Afin de mener un diagnostic complet sur l'efficacité du développement, le présent document propose d'établir les forces et les faibles du système de coordination de l'aide en Haïti y incluant les aspects de planification nécessaires à son bon fonctionnement. Ces forces et faiblesses sont donc analysées en fonction des indicateurs du Partenariat de Busan classés par principe. Les informations renseignées dans les forces et faiblesses sont tirées des résultats du troisième monitoring de Busan, de l'étude menée par l'OCDE, l'évaluation produite par le PNUD et les rencontres avec le Coordonnateur du CAED. (Voir annexe 1).

V. Conclusions

La faiblesse du système de planification et du système de coordination de l'aide externe couplées à une lente démarche de modernisation de l'État et une forte instabilité politique entraînent un faible

[5] OCDE, 2010, rapport faisant partie de l'*Enquête de Suivi des Principes d'engagement dans les États fragiles et les situations précaires*.
[6] PNUD, 2015, *Évaluation finale du Projet d'Appui à l'efficacité de l'aide*.

alignement des partenaires aux priorités de développement nationales. Toutefois, l'étude des forces et faiblesses démontrent qu'il existe une lacune en termes de référentiel de développement. Cette étude démontre aussi que l'instabilité politique accentue ces faiblesses et peut mener à leur détérioration par un manque de continuité gouvernementale.

En effet, le PSDH qui est la vision à long terme de la planification du développement en Haïti, et sur lequel les plans à moyen et court terme doivent se référer, mériterait d'être révisé et porté politiquement. Cela démontre un manque d'appropriation des priorités de développement par le gouvernement. Sans vision claire, l'alignement est plus complexe et entraîne une dispersion des efforts. D'autre part, les UEP sont les chevilles ouvrières de planification des ministères et les entités qui devraient être responsables du calcul des déficits budgétaires de financement des PTI. Ces entités, dont les capacités devraient être renforcées, devraient contribuer à la constitution du référentiel de développement.

Malgré l'existence d'un mécanisme clair, la coopération au développement peine à se concentrer sur les priorités de développement d'Haïti, et s'orientent principalement vers les services et infrastructures sociales en tentant de palier les déficits du service public accentués par le manque de continuité de l'action gouvernementale et les blocages de processus de réformes politiques, économiques et sociales. Or, ces secteurs ne sont pas créateurs de croissance. De plus, la coopération s'ancre dans une approche projet en silo et non multisectorielle (en témoigne l'annexe 2) due à de mauvaises pratiques de coopération et des dérives des comportements, puisque les acteurs de la coopération sont peu encadrés dans leurs pratiques (notamment les partenaires d'exécution et les ONG). Enfin, la faiblesse des institutions étatiques et l'absence de planification stratégique depuis 2016 ont une conséquence directe sur le manque d'utilisation des systèmes nationaux par les PTF et sur le manque de renforcement des capacités nationales. Cela produit donc un effet pervers en substituant l'offre du service public que devrait apporter l'État et rend l'État haïtien dépendant à l'APD.

Il est donc impossible de cette façon de s'attaquer aux causes structurelles du développement en Haïti. Il est nécessaire et urgent de déterminer un référentiel de développement lié aux objectifs de développement durable et de remettre en marche la planification nationale qui permettra d'impulser la redynamisation du système de la coordination de l'aide externe autour de priorités claires et transversales porteuses de changement. Ceci ne pourra se faire que si cette démarche accompagne une démarche de modernisation de l'État et d'une forte volonté politique.

Le peu de publication sur l'utilisation des fonds de l'APD et des fonds publics entraînent un manque de transparence et de redevabilité de l'action publique de coopération externe. Malgré l'existence d'une plateforme de suivi des actions de coopération des partenaires techniques et financiers, le diagnostic et les précédentes évaluations révèlent que les PTF sont peu enclins à fournir les données nécessaires à l'alimentation de la plateforme dû la lourdeur de la procédure. De plus, depuis le lancement du MGAE aucun rapport sur l'état de la coopération externe n'a été publié. Il est donc difficile de mesurer l'action de la coopération internationale et de la réorienter si nécessaire. Il est donc urgent que les partenaires se responsabilisent et participent à l'appel du gouvernement à ce sujet.

La faiblesse de l'utilisation de la gouvernance comme un moyen et non comme un résultat entraîne un dysfonctionnement de l'action publique. Lorsque la gouvernance est considérée comme un moyen de la réalisation de l'action publique, cela mobilise une approche multi-acteurs et multisectorielle lors de l'élaboration des politiques publiques. Or, les résultats du diagnostic démontrent que les acteurs de la société civile et du secteur privé sont peu mobilisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques. Or, la modernisation et l'efficacité de l'action publique, ainsi que le financement du

développement doivent s'appuyer sur ces partenariats. L'action publique gagnerait alors en légitimité et serait plus à même de répondre aux besoins de la population. Une action publique basée sur une participation de tous les acteurs de la société haïtienne permettrait de reformuler le référentiel de développement et de dégager des priorités claires de développement. Ainsi, la coopération internationale pourrait être plus structurée et alignée et cesserait de substituer les lacunes l'action publique haïtienne.

La mise en œuvre des principes de la coopération internationale pour un développement efficace doit donc s'accélérer. Ce diagnostic dévoile que l'inexistence d'une politique publique de coopération externe et de gestion de la coopération internationale ne permet pas de rationaliser les efforts autour d'un plan établi par le gouvernement, et qu'il est nécessaire que l'ensemble des acteurs se réunissent autour d'un cadre de partenariat répartissant clairement les rôles et contributions de chacun : État (niveau national et territorial), société civile, secteur privé et partenaires techniques et financiers.

PARTIE 2 : PROPOSITIONS

Le diagnostic présenté dans la partie précédente permet de mettre en lumière les forces et faiblesses du système de coopération haïtien et de les mettre en perspective. Les principes du Partenariat de Busan dessinent les contours indispensables des systèmes de coopération efficace au service du développement. Ainsi, plusieurs constats sont possibles. D'une part, Haïti possède un système de planification mais non opérationnel puisqu'aucun PTI n'a été élaboré depuis 2016. Ce même système prévoit un mécanisme permettant de combler les déficits de financement des plans triennaux d'investissement qui n'est pas proprement défini.

D'autre part, il est important de noter un point fondamental : l'instabilité politique. Ces deux dernières années ont été marquées par des changements de cabinet ministériel ne permettant pas d'ancrer le dialogue avec les partenaires techniques et financiers, la société civile et le secteur privé.

De plus, le système d'information sur l'aide externe n'est pas complètement opérationnel puisqu'il ne permet pas de renseigner la planification nationale, ni d'informer le grand public.

Les propositions formulées ci-après s'attachent à donner des pistes pour renforcer le système de coordination du développement (I), puis les grandes lignes permettant d'optimiser le système d'information de la coopération au développement (II). Ce travail s'appuie sur le diagnostic précédent, le document de travail de l'OCDE de 2010, le rapport d'évaluation du projet d'appui à l'efficacité de l'aide, les entretiens avec le coordonnateur national du CAED, les exemples étrangers en la matière (Somalie, Mali, Timor Leste, Équateur). Enfin, il est important de signaler que les propositions s'articulent autour de mécanismes déjà existants, il n'est pas question d'en proposer de nouveaux.

Finalement, l'ensemble de ces propositions seront déclinés dans l'annexe 4 afin de proposer un calendrier de leur mise en œuvre. Celui-ci sera décliné en deux temps en fonction du contexte politique.

I. Un système de coordination de l'aide au développement renforcé

La coordination de l'aide au développement doit être ancrée dans le système de planification national, s'adapter à l'instabilité politique et enfin doit être dotée d'outils plus opérationnels.

a) Un système de coordination de l'aide au développement ancré dans le système de planification national

Tout d'abord, il est important de souligner que la dénomination du référentiel de développement du gouvernement doit être viable, c'est-à-dire qu'il doit contenir des objectifs, des indicateurs et des cibles. De ce fait, le PSDH ne peut être considéré comme le référentiel de développement. Toutefois, la déclinaison de ce dernier en PTI peut en faire l'objet. Une fois le PTI adopté, les actions suivantes devraient être mises en œuvre afin d'assurer une approche multisectorielle et multi-acteurs de la résolution des causes structurelles du développement et de cadrer l'aide externe :

1. Une analyse des déficits budgétaires de financement faite au sein de chaque Unités d'Études et de Programmation (UEP) ;
2. Une revue des termes de référence des TST afin de rendre leurs actions plus opérationnelles et d'inclure les partenaires ;
3. Une revue des portefeuilles sectorielle et non par partenaires dans le but d'alimenter directement le travail des tables sectorielles ;
4. Une stratégie sectorielle découlant des PTI, en adressant les causes des crises humanitaires ;
5. Une répartition des rôles entre les partenaires pour déterminer les appuis requis par secteur suite à la revue des portefeuilles sectorielle. Ces discussions devraient se tenir au sein des TST. Le suivi doit se faire sur la base de cette répartition appuyée par des indicateurs de suivi, des cibles et un calendrier précis en indiquant les sources de l'appui (budgétaire, programme, projets, assistance technique). Ces travaux donneraient lieu à l'élaboration d'un plan de travail conjoint ;
6. Le suivi de l'exécution de ces plans de travail devrait alimenter les discussions des CEA afin d'appuyer la prise de décisions stratégique.

b) Un mécanisme de coordination de l'aide compatible avec l'instabilité politique

L'ancrage de la coordination de l'aide externe au sein du mécanisme de planification nationale est essentiel. Toutefois, lorsque celui n'est pas fonctionnel, l'aide externe peut difficilement s'articuler autour des priorités nationales, être prévisible et harmonisée. Ainsi, il paraît essentiel de définir le référentiel du développement en cas d'instabilité politique.

- Le référentiel de développement et les priorités étatiques

En février 2019, le gouvernement a présenté aux partenaires techniques et financiers un document de priorisation des objectifs de développement durables et des cibles prioritaires (Annexe 3). Ainsi, sept ODD accélérateurs ont été retenus et 30 cibles prioritaires :

- ODD 1 : Pas de pauvreté
- ODD 2 : Faim zéro
- ODD 4 : Éducation de qualité
- ODD 5 : Égalité entre les sexes
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Ainsi, le présent document propose d'adopter les ODD prioritaires comme référentiel de développement qui comporte des indicateurs et cibles mesurables dans le but de définir les priorités de développement d'Haïti. Une fois ces priorités définies, cela permettrait d'engager un dialogue clair avec les partenaires techniques et financiers. De ce fait, les actions à entreprendre seraient discutées au sein des Tables Sectorielles et Thématiques. Le modèle présenté dans la partie précédente pourrait ensuite être décliné.

c) Des outils au service de l'efficacité du développement

- Le Comité d'efficacité de l'aide

Lors de ces rencontres biannuelles, les membres de droit (gouvernement, PTF, secteur privé, ONG, société civile, représentants des gouvernements territoriaux) devraient s'accorder sur un plan de travail commun autour des priorités des ODD sur le même modèle que celui approuvé lors du 6 février 2019. Toutefois, il est primordial que les discussions débouchent sur une répartition des tâches claires afin que les membres se responsabilisent et s'investissent. Les discussions devront être structurées par les principes de Busan, le plan d'action d'Addis Abeba sur le financement du développement et les Principes de Kampala concernant l'implication du secteur privé dans le développement.

D'autre part, le plan de travail (cadre de partenariat) arrêtant les priorités de développement doit impliquer directement la société civile et le secteur privé. Ces priorités seront ensuite discutées et développées au sein des TST en fonction des cibles prioritaires des ODD. Le suivi de ce plan de travail sera effectué par la cellule conseil du secrétariat technique du CAED, en rapport avec les représentants de la société civile et du secteur privé.

- Les tables sectorielles et thématiques

Un plan de travail commun répartissant les tâches entre les partenaires serait adopté. En période d'instabilité politique, il est proposé que les TST s'appuient sur un co-lead désigné parmi les PTF dans le but d'appuyer le ministère sectoriel à mettre en œuvre le travail de la TST.

A l'heure actuelle très peu de tables sont pleinement opérationnelles. Ainsi, la présente note suggère que dans un premier temps les groupes sectoriels des PTF accueillent au sein de leur structure les partenaires du gouvernement et les ONG afin de structurer le dialogue et d'adopter un plan de travail conjoint, permettant une répartition des tâches claire. En parallèle, les recommandations formulées par l'évaluation du fonctionnement des TST devraient servir de base à la relance des TST.

Le travail au niveau national devrait être alimenté par le niveau départemental des TST.

- Les tables départementales

Chaque département possède des TST regroupant les acteurs territoriaux. Le fonctionnement de ces dernières est hétérogène. Ainsi, il est proposé de simplifier leur fonctionnement à travers un modèle de plan de travail conjoint entre les différents acteurs. Afin que toutes les entités soient représentées. Il est suggéré que l'évaluation des besoins du territoire soit faite à différents échelons territoriaux afin de prendre en compte l'échelon de l'arrondissement et des communautés traditionnellement non représentées autour des TST départementales. Ces évaluations devraient être ensuite au cœur de la formulation de politiques publiques territorialisées.

A l'heure actuelle, il existe des TST départementales sur le même modèle que les TST nationales. Il est recommandé de réduire ces dernières à une par département dont les acteurs changeraient en fonction des thématiques, encadré par un coordonnateur départemental.

- Le secrétariat technique du CAED et les cellules qui le composent

Le secrétariat technique du CAED (STC) et les trois cellules conseils qui le composent (conseil, suivi des TST, suivi du MGAE), avec le soutien du secrétariat de la Concertation des Partenaires au Développement en République d'Haïti.

La **cellule conseil** devrait se réunir tous les deux mois afin de faire un suivi de la mise en œuvre du plan de travail conjoint et faire le lien avec la cellule de suivi des TST. Les compétences qui lui sont attribuées ne devraient pas changer. Toutefois, afin d'assurer une représentation équitable des membres du CEA, il serait important d'intégrer un représentant des ONG, de la société civile et du secteur privé.

La **cellule de suivi des TST** devrait mettre en place des outils de suivi et d'évaluation de l'activité des tables sectorielles et thématiques et réunir une fois par trimestre les coordonnateurs des TST et les co-leads afin de faire le suivi des activités transversales. Ces outils de coordination devraient intégrer les éléments suivants :

- Cartographie des activités déjà réalisées ;
- Plan de travail de chaque TST et chronogramme ;
- Liste des membres de chaque table ;
- Cartographie des acteurs et activités en cours ;
- État d'avancement de l'exécution des programmes et projets par trimestre.

D'autre part, la cellule conseil des TST devrait mener annuellement une évaluation des capacités des tables afin de les renforcer.

Enfin, la cellule de suivi des TST devrait développer les mêmes outils pour les tables départementales. Il est primordial que la cartographie des acteurs inclus l'ensemble des échelons territoriaux se situant en dessous des départements.

La **cellule de suivi du MGAE**, afin de rester cohérent avec les propositions avancées, sera traitée dans la partie suivante.

- Formulation de nouvelles politiques publiques

Un travail transversal aux trois cellules devra être mis en œuvre. Il s'agit de mener une analyse sur l'impact de la coopération internationale en Haïti. Cette étude devra regrouper autant les données de coopération que les résultats des projets et programmes mis en œuvre. Ce sera l'occasion aussi de systématiser un échantillon pertinent de résultats afin de capitaliser les bonnes pratiques et les leçons apprises de la coopération internationale en Haïti et de les transposer à l'ensemble des pratiques de coopération internationale.

Cette étude permettra au gouvernement de discuter des modes de faire des PTF et autres acteurs internationaux présents sur le territoire haïtien, ainsi que de cibler les secteurs porteurs de

développement durable catalyseurs. Toutefois, ce dialogue ne pourra être engagé qu'en cas de stabilité politique. Ainsi, le gouvernement pourra établir un diagnostic solide de l'état de la coopération et engager les travaux suivants qui structureront la vision d'ensemble dont le CEA et les TST permettront de mettre en œuvre :

L'élaboration de la politique publique nationale de coopération externe et de gestion de l'aide externe :

- Afin d'intégrer et corriger les imperfections soulevées lors du diagnostic, et de déterminer la vision de la coopération internationale.
- Acter les changements apportés à court terme afin de créer un cadre clair de la gestion du développement des relations externes incluant les PTF, les ONG, la société civile, le secteur privé et les collectivités territoriales.

L'ensemble de ces propositions devraient être mise en œuvre par le secrétariat technique du CAED en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés. L'Annexe 6 propose un plan de travail conduisant à la mise en œuvre de ces propositions qui tiendrait lieu de programme conjoint pour l'efficacité de l'aide, contenant une phase d'exécution à court terme, et une phase d'exécution à moyen terme.

II. Un système d'information de la coopération au développement optimisé

Le module de gestion de l'aide externe est la plateforme permettant de suivre l'ensemble des projets de coopération et d'établir un suivi transparent de la coopération externe pour le développement. Cette plateforme permet également de produire des rapports sur l'état de la coopération des partenaires. Toutefois, aucun rapport n'a été élaboré et diffusé depuis 2014. Or, un des principes structurant le concept de la coopération efficace au service du développement, est la transparence. Ainsi, la présente sous partie s'attachera à donner des pistes sur l'exploitation des données (a), à proposer l'intégration de la mesure de certaines données (b), et enfin de formuler des remarques sur la viabilité du système (c).

a) Exploitation des données

Afin de maximiser le partage d'information et de documenter les relations de coopération externe du gouvernement haïtien, il est proposé d'opérer à la réalisation d'un certain nombre de rapports. Toutefois, le début de la production de ceux-ci devra être précédée d'une évaluation des capacités à produire les dits rapports par les équipes du MPCE et à mettre en place des procédures (à travers la rédaction de manuels) afin de faciliter l'élaboration de ceux-ci. Ainsi, la rédaction des rapports suivants sont préconisés :

- Les rapports annuels

Chaque année un rapport faisant état de la coopération devrait être publié et largement diffusé aux partenaires du développement et autres acteurs du développement et les UEP.

- Objectif : Diffuser largement les données de coopération ;
- Contenu : Renseigner les volumes de l'aide internationale total et par partenaires, secteurs OCDE, secteurs géographiques, moyens de mise en œuvre, chiffres des

engagements et décaissements, profil partenaires (volume, nombre de projets engagés, secteurs) ;
- Diffusion : chaque année avant la clôture de l'année budgétaire haïtienne.

➢ Les rapports pluriannuels

Calqués sur le rythme des outils de planification nationale (trois ans à l'heure actuelle), les rapports pluriannuels seront diffusés à l'ensemble des PTF et des UEP.

- Objectif : Permettre de renseigner les chiffres de la planification nationale et d'engager les négociations lors des revues de portefeuille sectorielle et le financement de la priorisation des objectifs de développement du gouvernement lors des CEA ;
- Contenu : Évaluation des cadres de partenariats entre le gouvernement et ses partenaires au développement et mise en relation avec les résultats du cycle de la planification nationale ;
- Diffusion : Aux autorités gouvernementales, Parlement, UEP, PTF et autres acteurs du développement.

➢ Les bulletins trimestriels

Ces bulletins sont déjà diffusés trimestriellement par le secrétariat du CAED, il devrait en plus des informations le structurant, renseigner l'état d'avancement du travail de chaque table sectorielle nationale et départementale et faire un point sur l'exécution du cadre de partenariat arrêté au CEA.

b) Le type de données collectées

Le diagnostic a permis de mettre en exergue la difficulté de la collecte des données. Le canevas permettant de collecter les informations est un outil chronophage. Il est nécessaire de le simplifier afin de rendre son utilisation plus rapide et ainsi accroître la participation des PTF lors de la collecte. La viabilité du système passe également par la systématisation de la saisie des données autant par les PTF que par le ministère. En Décembre 2018, plus de 800 projets n'étaient pas à jour dans le système ce qui fausse automatiquement les rapports des données.

Le troisième monitoring de Busan a permis de faire un état des lieux approfondi du fonctionnement des outils de coopération en Haïti et mettre en exergue les éléments pertinents qui pourraient être ajoutés. La première donnée qui pourrait être mesurée se rapporte à l'ODD 5, l'égalité entre les sexes. Il serait nécessaire de l'intégrer dans le canevas de la collecte des données du MGAE.

D'autre part, il faudrait mesurer également l'engagement des organismes de la société civile et du secteur privé. La mesure de ces données pourrait se faire grâce à l'incorporation d'indicateurs à ce sujet dans le cadre de partenariats élaboré au niveau du CEA. Ensuite, ces résultats pourraient être reportés lors de la publication des rapports mentionnés précédemment.

Enfin, il est primordial d'arrimer le MGAE aux autres outils de gestion des finances publiques afin que les données collectées alimentent de façon pertinente la planification nationale tel que cela avait été pensé lors de la conceptualisation du système.

c) La viabilité du MGAE

Le MGAE a un coût annuel de $100 000. Cette somme est actuellement prise en charge par USAID. Le MPCE explore actuellement la possibilité de rapatrier le système qui se trouve aux États-Unis. Cela permettrait de réduire drastiquement les coûts. Les propositions suivantes concernant la viabilité financière du système sont les suivantes :

- Rapatrier dans l'enceinte de la BRH le système du MGAE (en cours de négociation) ;
- Intégrer dans le budget du MPCE le budget de fonctionnement du MGAE en vue d'accroître la durabilité du système ;
- Entreprendre des négociations pour un partenariat public-privé pour le financement du système (Digicel par exemple) afin de permettre la soutenabilité financière du système et de mettre en œuvre les principes de Kampala.

III. Des partenariats de développement ouverts à tous

Lors du diagnostic, le manque de partenariats avec l'ensemble des entités du développement a été soulevé. Ainsi, il paraît primordial d'engager le dialogue avec les organismes de la société civile et le secteur privé. Le programme d'action d'Addis Abeba sur le financement du développement et les principes de Kampala devront structurer les débats. L'idée est de trouver de nouvelles voies de collaboration pour l'engagement de tous et pour des financements innovateurs.

ANNEXE 1 : Résultats de l'analyse SWOT

Principes	Indicateurs	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
L'orientation vers les résultats	La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement	• Existence mécanisme, dont un cycle de programmation et planification • PSDH donne une vision • Il existe un PTI (leçons apprises et bonnes pratiques à tirer) • TST et CEA • La majorité des pays utilisent les cadres de résultats nationaux • Le PSDH a été conçu via un processus multipartie et le gouvernement se l'est approprié • La majorité des PTF ont déterminé des priorités dans leur stratégie-pays conjointement avec le gouvernement • Le gouvernement est impliqué dans le suivi et l'évaluation des stratégies-pays • Les nouvelles stratégies font référence aux ODD	• Il n'existe pas de PTI actuellement • Il n'existe pas de stratégies sectorielles et très peu de politiques publiques sectorielles, cela a une conséquence directe sur l'alignement des PTD aux priorités du gouvernement • Le premier PTI comporte beaucoup de lacunes • Le système d'information pour le développement est défaillant • Il n'y a pas de systématisation des calculs des déficits de financement ou d'expertise pour la mise en œuvre des politiques et ainsi définir les besoins du	• Existence de la stratégie de priorisation des ODD et des cibles présentées par le MPCE • Résultats du troisième monitoring de Busan pour engager le dialogue entre le Gouvernement et les PTF • Il existe un premier plan de travail conjoint entre le gouvernement et l'ensemble des PTF • Le groupe sectoriel Finances Publiques à travers l'Union européenne mène un projet de PAT avec le	• L'instabilité politique

			gouvernement par rapport aux PTF • Les TST nationales et départementales sont majoritairement non opérationnelles, il n'y a donc aucune identification conjointe des priorités • PROBLÈME CONCERNANT LE RÉFÉRENTIEL DÉVELOPPEMENT • Aucune mention des ODD dans les cadres de résultats du gouvernement (mais OMD) • Il n'existe presque pas d'approche interministérielle et intersectorielle, cela a une conséquence directe sur l'harmonisation des cadres et pratiques • Faible capacité des Unités d'études et de programmation • Les cellules composants le STC manquent de capacités humaines	gouvernement pour 19-21.	

			pour fonctionner pleinement		
Des partenariats pour le développement ouverts à tous	La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement	• La société civile est représentée au CEA et au niveau des tables sectorielles	• La SC n'est pas assez incluse dans les processus d'élaboration des politiques publiques	• Stratégie objectifs et cibles ODD	• Instabilité politique
	Qualité du dialogue public – privé	• Représentation dans les mécanismes de coordination de l'aide • Consultation lors de l'élaboration PSDH	Pas incluse dans l'élaboration des politiques publiques	Principes de Kampala et Programme d'Action d'Addis Abbeba	Crise économique
La transparence et la redevabilité réciproque	Informations transparentes sur la coopération au développement sont accessibles au public	• Existence du MGAE • Collecte régulière • Toutes les sources publiques de coopération sont collectées	• Aucun rapport publié • Très peu d'information partagée au public et aux partenaires après collecte • Irrégularité des données fournies • Problème de saisie des données	• 3ème monitoring de Busan • Appui des partenaires au MGAE	• Soutenabilité financière du MGAE
	L'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire	• Montants de la coopération affichés au budget	• Pas de budget depuis 2018 • Pas d'analyses des déficits financiers	• PAT en cours de prépration	• Instabilité politique

			• Pas d'intégration réelle de la coopération au budget national		
	La redevabilité mutuelle entre les acteurs de coopération au développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs	• Existence de quelques objectifs spécifiques pour certains partenaires • Évaluations conjointes pour certains partenaires (ex UNDAF)	• Pas de cadre général en matière de coopération pour le développement et de partenariats multi-parties prenantes, qui définit les rôles et responsabilités de chacun et couvrant plusieurs types de financement • Pas d'objectifs spécifiques fixés avec la SC, le secteur privé, la coopération sud-sud et triangulaire, fondations • Pas d'évaluation conjointe avec les autres partenaires hors coopération au développement	• Plan de travail conjoint CEA	• Instabilité politique
	Les pays disposent de systèmes qui suivent et rendent public les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-	• Mesures au niveau de la constitution, la loi électorale et la loi de finance	• Pas d'instruments à proprement parler, pas d'allocation budgétaire • Le système des finances publiques	• Stratégie objectifs et cibles ODD	• Débat sur l'utilité du ministère de la condition féminine

	femmes et à l'autonomisation des femmes		ne promeut pas l'égalité des sexes • Pas d'objectif clair sur le genre		
L'appropriation des priorités de développement par les pays en développement	La coopération au développement est davantage prévisible	• Existence de projets et programmes pluriannuels	• Difficile alignement des partenaires à moyen terme et long terme par absence de PTI		
	Les systèmes des pays nationaux sont renforcés et utilisés	• Existence d'un appui budgétaire de certains partenaires	• Faiblesse des critères permettant d'utiliser les systèmes nationaux par l'ensemble des partenaires		
	L'aide est liée		• Faiblesse des critères permettant d'utiliser les systèmes nationaux par l'ensemble des partenaires		

ANNEXE 2 : Comparaison des volumes et répartitions de l'aide entre Haïti et les principaux États fragiles

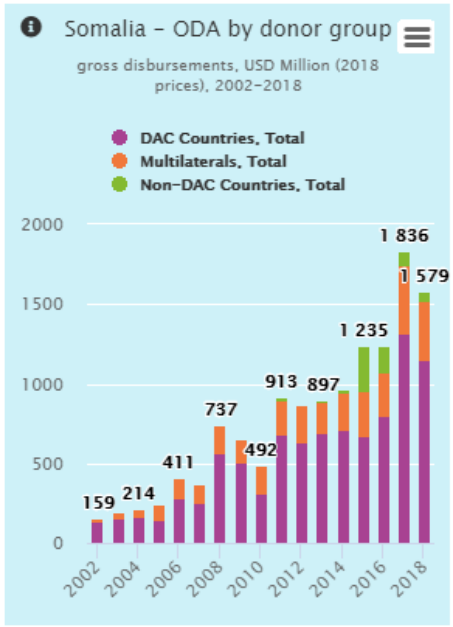

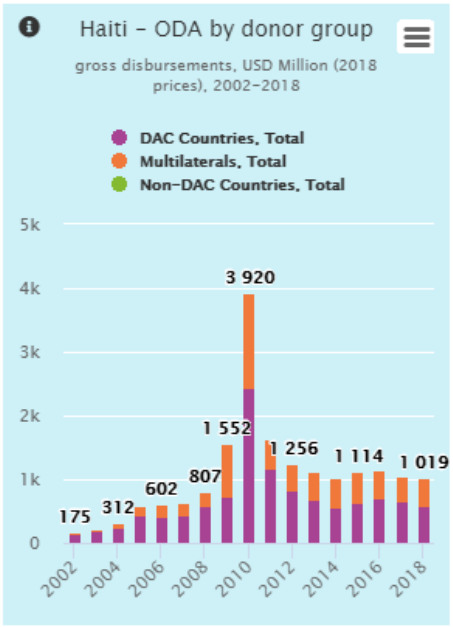

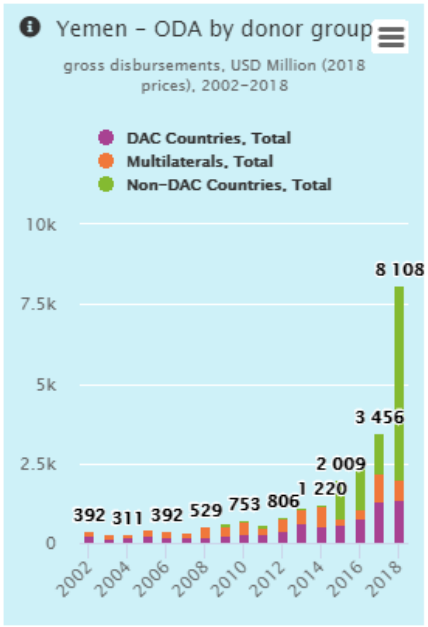

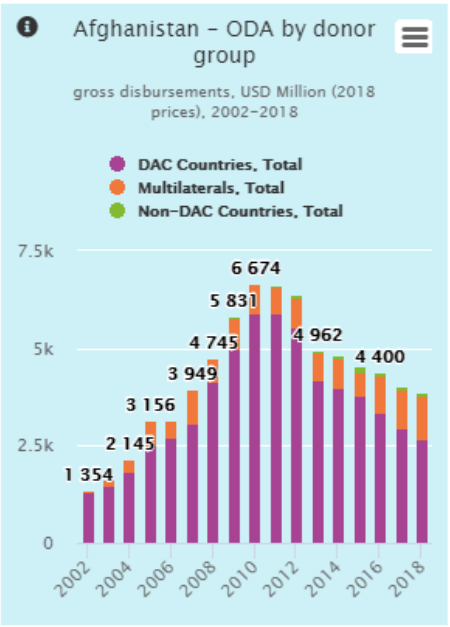

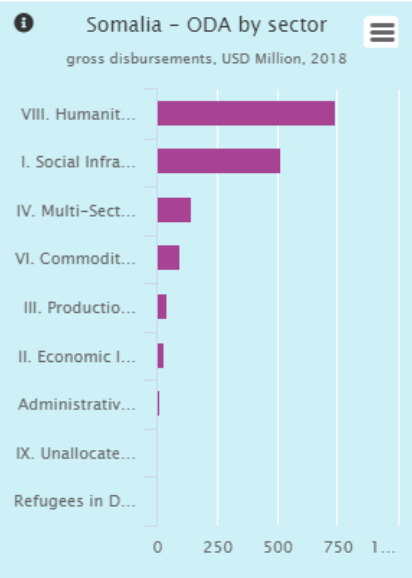
Somalia – ODA by sector
gross disbursements, USD Million, 2018
VIII. Humanit...
I. Social Infra...
IV. Multi-Sect...
VI. Commodit...
III. Productio...
II. Economic I...
Administrativ...
IX. Unallocate...
Refugees in D...
0
250
500
750
1...

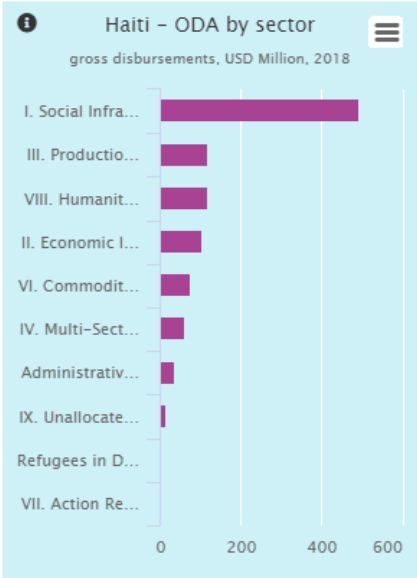
Haiti – ODA by sector
gross disbursements, USD Million, 2018
I. Social Infra...
III. Productio...
VIII. Humanit...
II. Economic I...
VI. Commodit...
IV. Multi-Sect...
Administrativ...
IX. Unallocate...
Refugees in D...
VII. Action Re...
0
200
400
600

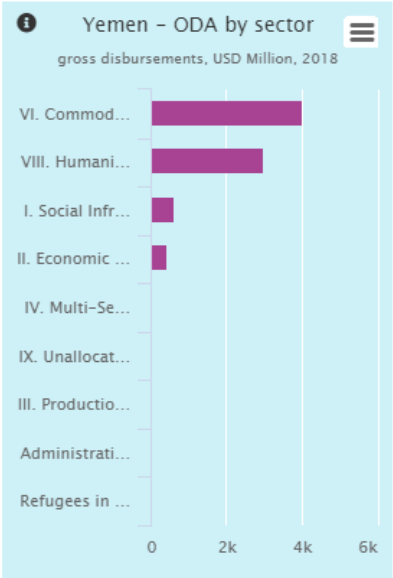
Yemen – ODA by sector
gross disbursements, USD Million, 2018
VI. Commod...
VIII. Humani...
I. Social Infr...
II. Economic ...
IV. Multi-Se...
IX. Unallocat...
III. Productio...
Administrati...
Refugees in ...
0
2k
4k
6k

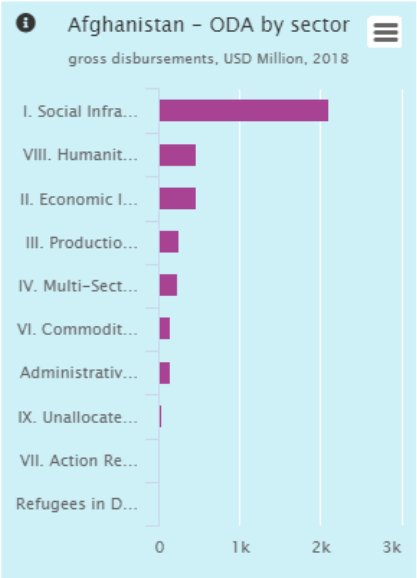
Afghanistan – ODA by sector
gross disbursements, USD Million, 2018
I. Social Infra...
VIII. Humanit...
II. Economic I...
III. Productio...
IV. Multi-Sect...
VI. Commodit...
Administrativ...
IX. Unallocate...
VII. Action Re...
Refugees in D...
0
1k
2k
3k

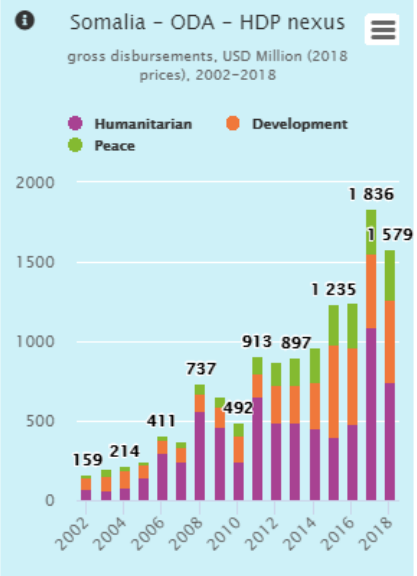
Somalia – ODA – HDP nexus
gross disbursements, USD Million (2018 prices), 2002–2018
Humanitarian
Development
Peace
2000
1500
1000
500
0
159
214
411
737
492
913
897
1 235
1 836
1 579
2002
2004
2006
2008
2010
2012
2014
2016
2018

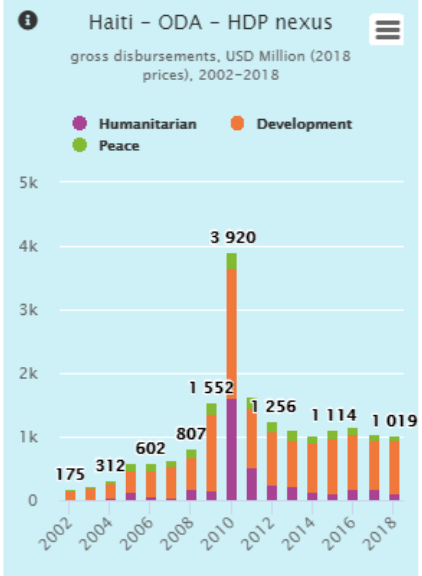
Haiti – ODA – HDP nexus
gross disbursements, USD Million (2018 prices), 2002–2018
Humanitarian
Development
Peace
5k
4k
3k
2k
1k
0
175
312
602
807
1 552
3 920
1 256
1 114
1 019
2002
2004
2006
2008
2010
2012
2014
2016
2018

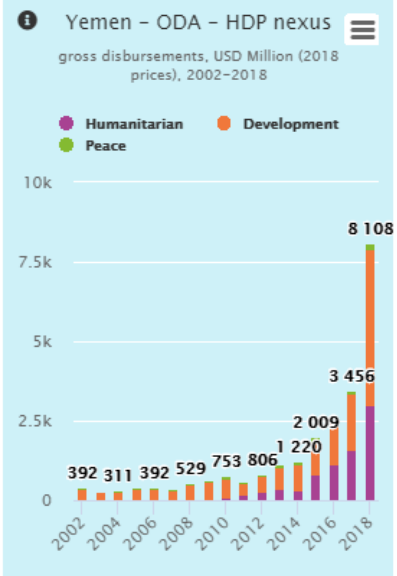
Yemen – ODA – HDP nexus
gross disbursements, USD Million (2018 prices), 2002–2018
Humanitarian
Development
Peace
10k
7.5k
5k
2.5k
0
392
311
392
529
753
806
1 220
2 009
3 456
8 108
2002
2004
2006
2008
2010
2012
2014
2016
2018

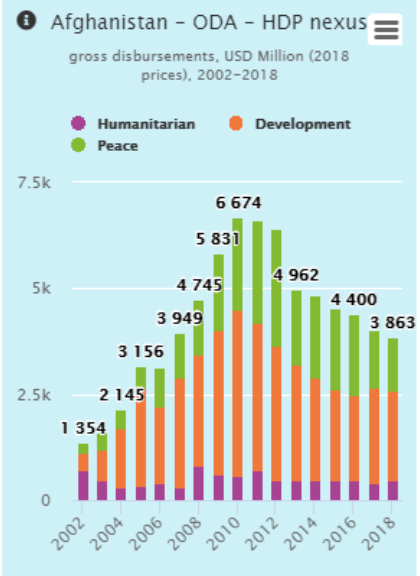
Afghanistan – ODA – HDP nexus
gross disbursements, USD Million (2018 prices), 2002–2018
Humanitarian
Development
Peace
7.5k
5k
2.5k
0
1 354
2 145
3 156
3 949
4 745
5 831
6 674
4 962
4 400
3 863
2002
2004
2006
2008
2010
2012
2014
2016
2018

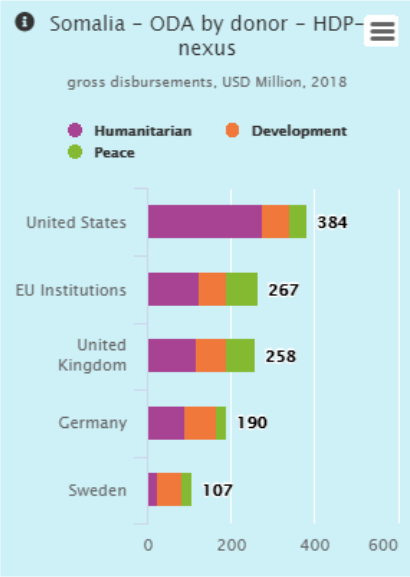
Somalia – ODA by donor – HDP-nexus
gross disbursements, USD Million, 2018
Humanitarian
Development
Peace
United States
EU Institutions
United Kingdom
Germany
Sweden
384
267
258
190
107
0
200
400
600

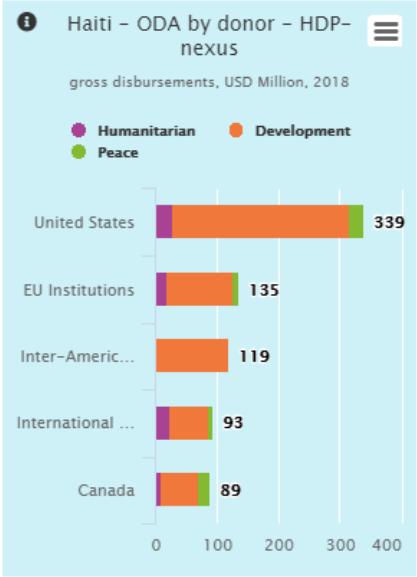
Haiti – ODA by donor – HDP-nexus
gross disbursements, USD Million, 2018
Humanitarian
Development
Peace
United States
EU Institutions
Inter-Americ...
International ...
Canada
339
135
119
93
89
0
100
200
300
400

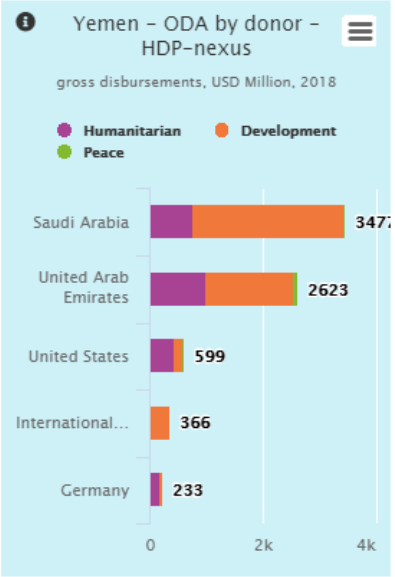
Yemen – ODA by donor – HDP-nexus
gross disbursements, USD Million, 2018
Humanitarian
Development
Peace
Saudi Arabia
United Arab Emirates
United States
International...
Germany
2623
599
366
233
0
2k
4k

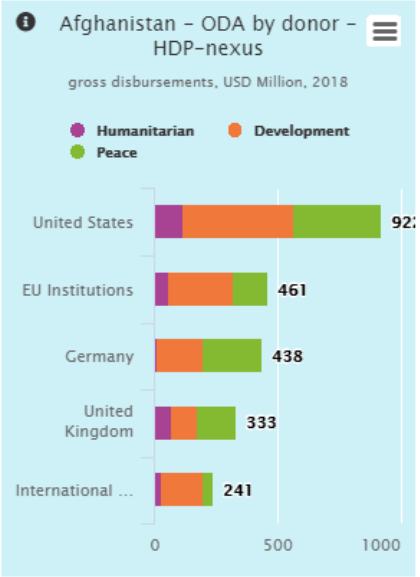
Afghanistan – ODA by donor – HDP-nexus
gross disbursements, USD Million, 2018
Humanitarian
Development
Peace
United States
EU Institutions
Germany
United Kingdom
International ...
461
438
333
241
0
500
1000

ANNEXE 3 : L'engagement international dans les États fragiles

https://www.oecd.org/fr/pays/haiti/48725070.pdf

ANNEXE 4 : Évaluation du projet d'appui à l'efficacité de l'aide

Voir UNDP si possible de l'inclure

ANNEXE 5

PROGRAMME COINJOINT D'EFFICACITE DE L'AIDE			
	THEMATIQUES	ACTIONS	CHRONOGRAMME
COURT TERME	Priorités nationales	Adopter le ESI/PARI faisant référence aux ODD accélérateurs et aux cibles prioritaires comme référentiel de développement pour les prochains 36 mois	Novembre 2020
	Mécanisme de coordination	Utiliser les groupes thématiques de travail du ESI/PARI comme base pour ajuster le fonctionnement des TST, ou s'adapter aux piliers du PSDH révisé	Janvier 2021
		Elaborer les TDR de la revue sectorielle des portefeuilles	Octobre 2020
		Mettre en œuvre la revue sectorielles des portefeuilles	Janvier 2020
		Elaborer les stratégies sectorielles en fonction des ODD et causes structurelles des déficits de développement	Janvier 2021

		Adopter des cadres de partenariat par secteur	Février 2021
		Re-lancer les tables départementales quand un besoin a été identifé (évaluation, TDR, première rencontre)	Mars 2021
	Données	Elaborer les TDR des rapports des données de coopération	En cours de publication
		Elaborer les TDR de l'étude d'impact	En cours de publication
		Elaborer les TDR de la révision du canevas de collecte et incorporation de la mesure de l'ODD 5 par le MGAE	En cours de publication
MOYEN TERME	Priorités nationales	Réviser le PSDH et Adopter le PTI	En cours de discussion
		Renforcer les UEP et le système de planification nationale	En cours de discussion
	Mécanisme de coordination	Adopter un cadre de partenariat au niveau du CEA	Novembre 2020
		Elaborer et adopter la politique nationale de coopération internationale et de gestion de la coopération externe	Octobre 2020 - Février 2021

ANNEXE 6 : SCHÉMAS SYSTÈME DE PLANIFICATION, DE COORDINATION ET DE GESTION DE L'AIDE EXTERNE

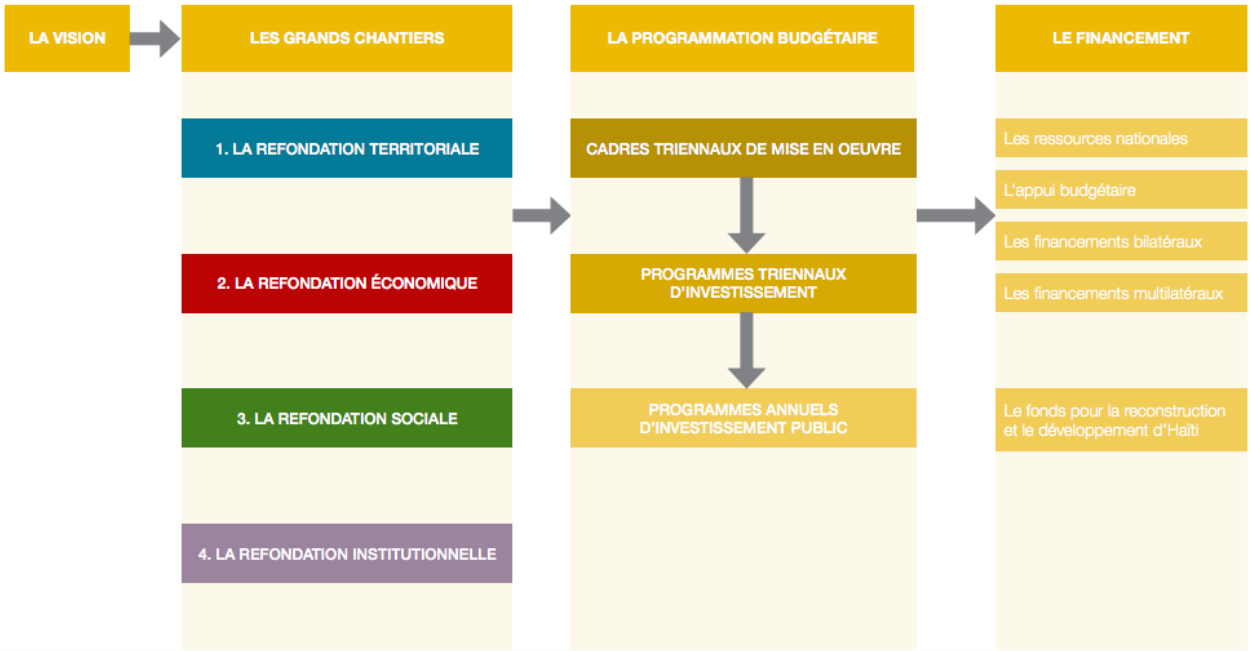

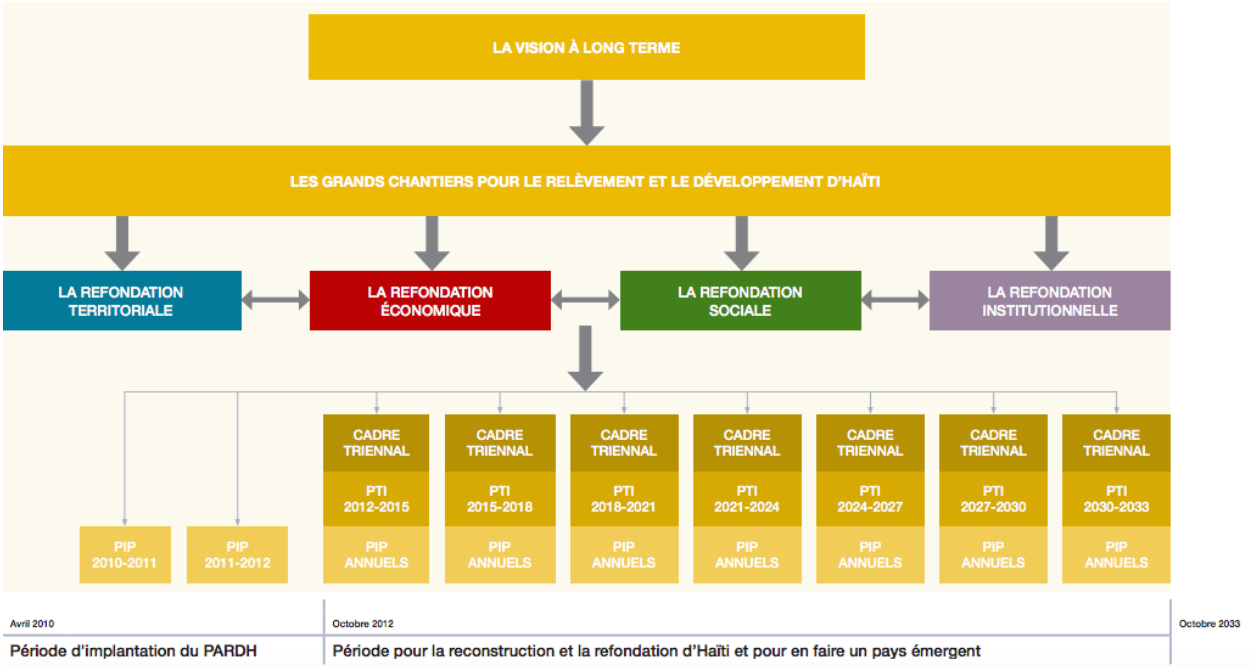

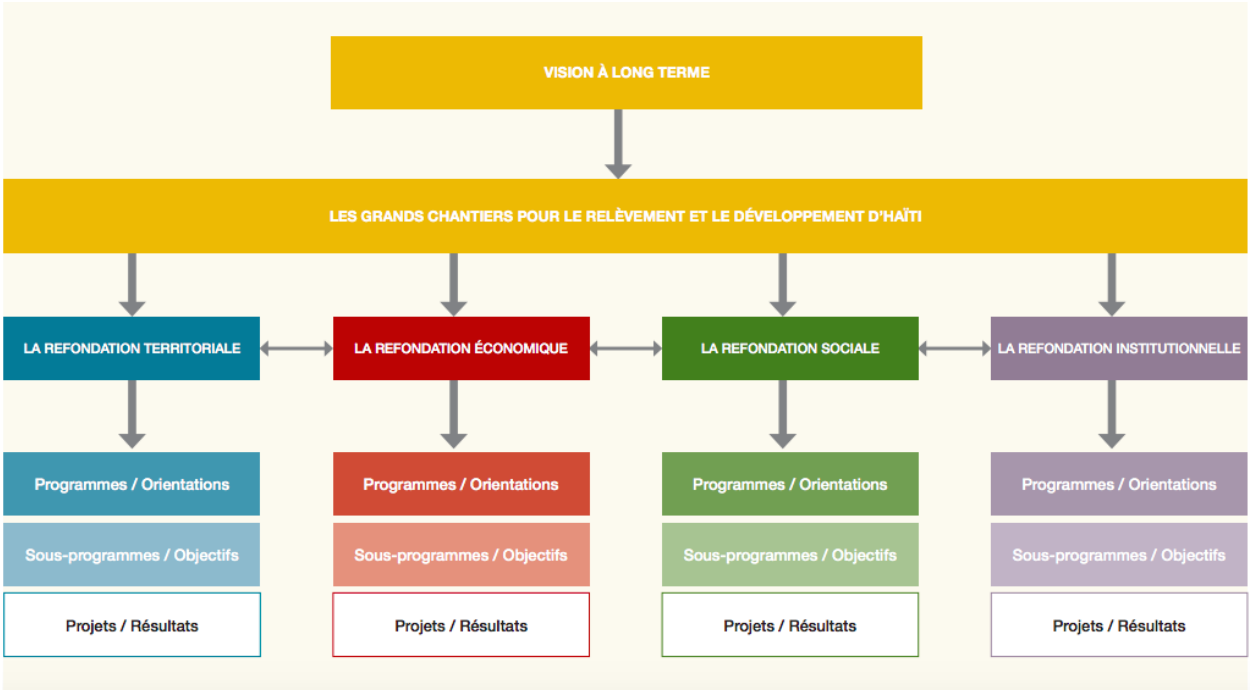
VISION À LONG TERME
LES GRANDS CHANTIERS POUR LE RELÈVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI
LA REFONDATION TERRITORIALE
LA REFONDATION ÉCONOMIQUE
LA REFONDATION SOCIALE
LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE
Programmes / Orientations
Sous-programmes / Objectifs
Projets / Résultats
Programmes / Orientations
Sous-programmes / Objectifs
Projets / Résultats
Programmes / Orientations
Sous-programmes / Objectifs
Projets / Résultats
Programmes / Orientations
Sous-programmes / Objectifs
Projets / Résultats

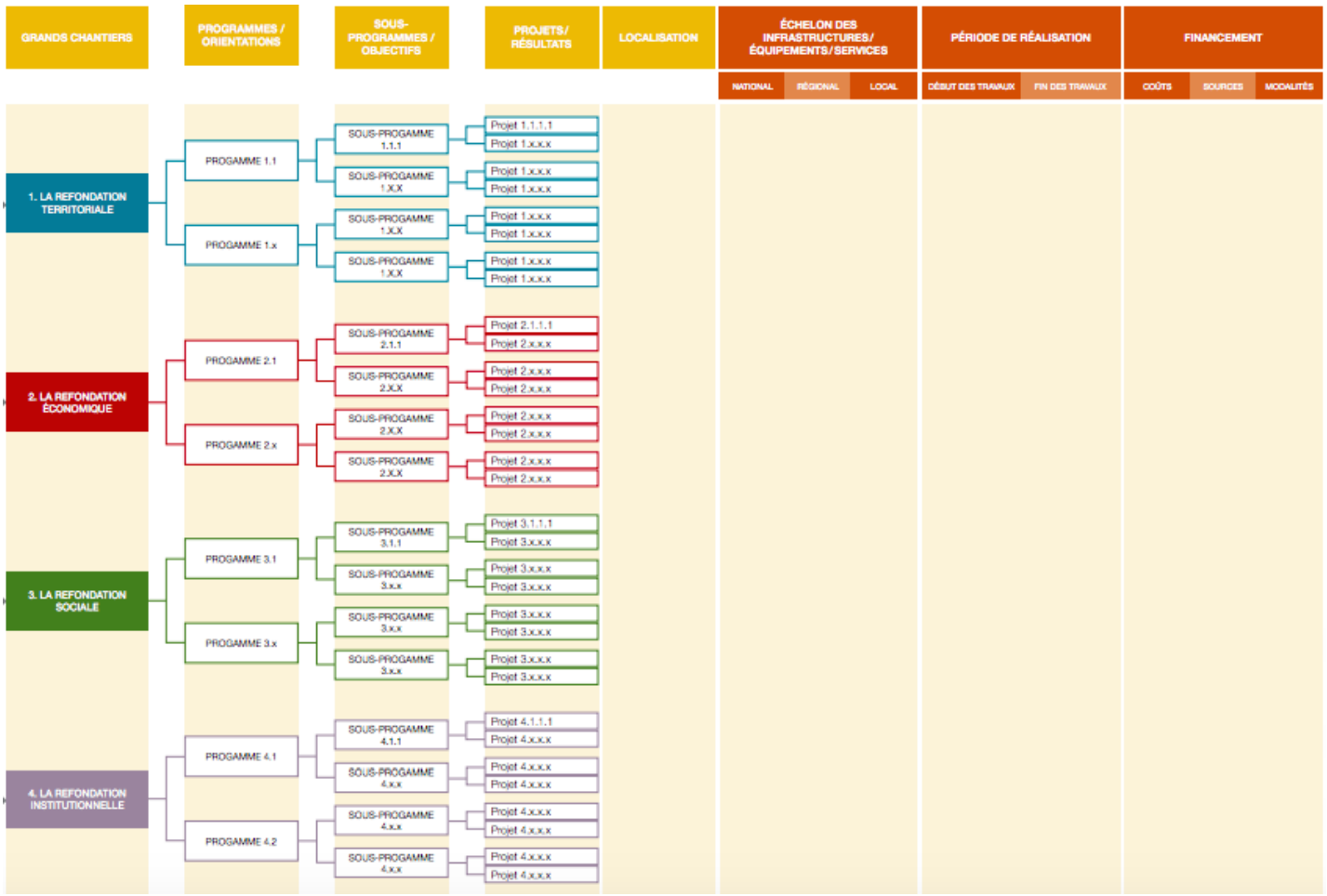
GRANDS CHANTIERS
PROGRAMMES / ORIENTATIONS
SOUS-PROGRAMMES / OBJECTIFS
PROJETS/ RÉSULTATS
LOCALISATION
ÉCHELON DES INFRASTRUCTURES/ ÉQUIPEMENTS/SERVICES
NATIONAL
RÉGIONAL
LOCAL
PÉRIODE DE RÉALISATION
DÉBUT DES TRAVAUX
FIN DES TRAVAUX
FINANCEMENT
COÛTS
SOURCES
MODALITÉS
1. LA REFONDATION TERRITORIALE
2. LA REFONDATION ÉCONOMIQUE
3. LA REFONDATION SOCIALE
4. LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE
PROGAMME 1.1
PROGAMME 1.x
PROGAMME 2.1
PROGAMME 2.x
PROGAMME 3.1
PROGAMME 3.x
PROGAMME 4.1
PROGAMME 4.2
SOUS-PROGAMME 1.1.1
SOUS-PROGAMME 1.X.X
SOUS-PROGAMME 2.1.1
SOUS-PROGAMME 2.X.X
SOUS-PROGAMME 3.1.1
SOUS-PROGAMME 3.x.x
SOUS-PROGAMME 4.1.1
SOUS-PROGAMME 4.x.x
Projet 1.1.1.1
Projet 1.x.x.x
Projet 2.1.1.1
Projet 2.x.x.x
Projet 3.1.1.1
Projet 3.x.x.x
Projet 4.1.1.1
Projet 4.x.x.x

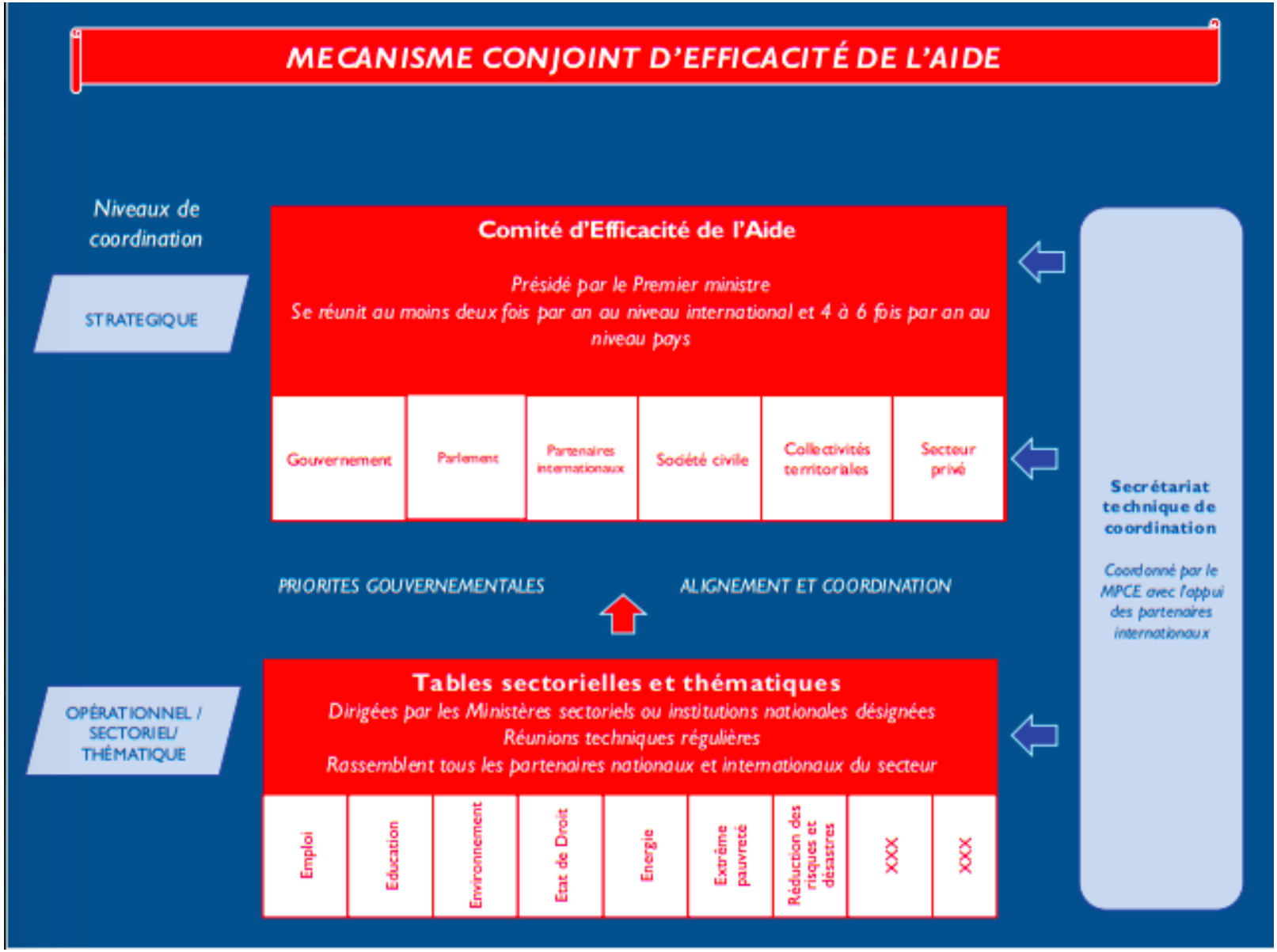
MECANISME CONJOINT D'EFFICACITÉ DE L'AIDE
Niveaux de coordination
STRATEGIQUE
Comité d'Efficacité de l'Aide
Présidé par le Premier ministre
Se réunit au moins deux fois par an au niveau international et 4 à 6 fois par an au niveau pays
Gouvernement
Parlement
Partenaires internationaux
Société civile
Collectivités territoriales
Secteur privé
Secrétariat technique de coordination
Coordonné par le MPCE avec l'appui des partenaires internationaux
PRIORITES GOUVERNEMENTALES
ALIGNEMENT ET COORDINATION
OPÉRATIONNEL / SECTORIEL/ THÉMATIQUE
Tables sectorielles et thématiques
Dirigées par les Ministères sectoriels ou institutions nationales désignées
Réunions techniques régulières
Rassemblent tous les partenaires nationaux et internationaux du secteur
Emploi
Education
Environnement
Etat de Droit
Energie
Extrême pauvreté
Réduction des risques et désastres
XXX
XXX